

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 78 / 575 / 2022 / 046	Date de Convocation 01/07/2022	Date d'affichage 08/07/2022	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			28	22	28
OBJET : ACTE MODIFICATIF RELATIF A LA PROLONGATION DU MARCHE DE GESTION DE DEUX MICRO-CRECHES DE LA VILLE DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 28

EN EXERCICE : 28

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le 1^{er} juillet 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 22

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25), Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine (arrivée à 20h05), Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 7 (6 à partir de 20h25)

Madame GAUTIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur Henri LECAILTEL.
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès.
Madame GROBON Marion donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.
Monsieur BENZAID Alain donne pouvoir à Monsieur RICHARD François.
Monsieur PONSEN Joël donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.
Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25) donne pouvoir à Madame JOURDEN Dominique
Monsieur NOGUES Thomas donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.

Absents non représentés : 1 (Madame ROCH Catherine)

Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur LECAILTEL Henri *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Secrétaire de séance : Madame BRUNELLO Gérarda

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est adopté à la Majorité.

Pour : 24 voix

Contre : 3 voix (Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).

Arrivée de Madame ROCH Catherine à 20h05

Accusé de réception en préfecture
078-217805753-20220711-2022-46-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-18, L.1411-1 et suivants, et R.1411-1 et suivants,

VU la délibération n°78/575/2022/034 du 19 mai 2022 relative à l'approbation du mode de gestion déléguée pour l'exploitation des micro-crèches,

CONSIDERANT la note de présentation transmise avec la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité de lancer en toute sécurité une procédure de délégation de service public,

Après présentation par Madame BRUNELLO Gérarda,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité.

APPROUVE la prolongation du contrat de délégation de service public relative au marché de gestion des micro-crèches pour une durée de deux mois.

APPROUVE l'indemnisation compensatoire du titulaire du marché en raison de la crise sanitaire de 14 600 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte modificatif de prolongation portant la fin d'exécution du marché au 31 octobre 2022.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BAVOIL



En annexe : Note de présentation

Accusé de réception en préfecture
078-217805753-20220711-2022-46-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022